



SNEA-B

01 BP 553 OUAGADOUGOU 01. Tél /Fax : (226) 50 31 60 55. E-mail : [sneab@fasonet.bf](mailto:sneab@fasonet.bf) SIEGE  
SOCIAL : sis au quartier Tanghin Secteur 23 Côté ouest du marché Arb Raaga.

---

## Rapport du Conseil Syndical Extraordinaire Tenu le 10 Janvier 2017

Au siège du SNEA-B

Rapport du Conseil Syndical Extraordinaire

Le mardi 10 janvier 2017 s'est tenu à son siège, un conseil syndical extraordinaire du Syndicat National des Enseignants Africains du Burkina (SNEA-B). Cette rencontre a connu la participation des délégués venus des 13 régions, des 45 provinces du Burkina et des membres du bureau National.

#### **I- De la Cérémonie d'ouverture**

Après la vérification des mandats afin de constaté que le quorum est atteint, en présence du représentant du MENA, des syndicats de l'éducation et de la presse, la cérémonie d'ouverture a eu lieu à 9 heures.

Le premier à prendre la parole fut le camarade KI Lawapan, coordonnateur régional du SNEA-B de la région du centre. Dans son allocution, il a souhaité la bienvenue à tous. Il s'est réjoui de la tenue de ce conseil extraordinaire qui prendra des décisions pour une suite à donner au procès. Il a souhaité ses vœux de santé et de réussite pour l'année 2017.

A sa suite le représentant du ministre de l'éducation nationale et de l'alphabétisation a salué la maturité du SNEA-B pour son sens élevé dans la contribution de la qualité de l'éducation et la tenue régulière de ses instances.

Le Secrétaire Général National (SGN) Séma BLEGNE, dans son discours d'ouverture a félicité tous les participants pour la promptitude dont ils ont fait montre à l'appel du bureau national. Il a rappelé contexte de la tenue de conseil, marqué par le procès intenté par l'ancien ministre de l'éducation nationale et de l'alphabétisation Samadou COULIBALY, qui déjà la veille avait mobilisé l'ensemble du mouvement syndical burkinabé, soit le lundi 09 janvier 2017 au palais de justice de Ouagadougou. Il a ensuite réaffirmé la position du SNEA- B qui est bel et bien dans son rôle et ne se laissera point déstabiliser par qui que ce soit fut-il un ancien ministre. Avant de déclarer ouverture la session du conseil, il a décliné le canevas des travaux comme suit :

- 1- Information sur le procès du 09/01/2017 ;
- 2- Evaluation de la mise en œuvre du communiqué conjoint sanctionnant les négociations de 2015 autour de la plateforme issue du conseil syndical extraordinaire des 5 et 6 mars 2015 ;
- 3- Réactualisation de la plateforme revendicative ;

- 4- Motions
- 5- Informations syndicales diverses et échanges ;
- 6- Perspectives
- 7- divers

## **II- Des travaux du conseil**

Après la vérification des mandats afin de constater que le quorum soit atteint les travaux du conseil ont débuté suivant l'ordre du jour :

### **1-Information sur le procès du 09/01/2017**

Le Secrétaire Général Adjoint a fait la genèse de l'affaire des affectations au MENA.

Il faut dire que tout est partie d'un écrit sur Facebook de monsieur Anicet Sawadogo dénonçant des affectations massives pour nécessité de service d'enseignants dans les villes de Bobo et de Ouaga dont certaines teintées de corruption. Le SNEA-B ayant fait ses propres investigations, qui ont révélé la véracité des faits a essayé de mieux comprendre. Face au refus d'avoir des actes d'affectations au cabinet du ministre et au refus d'être reçu en audience par monsieur le ministre lui-même, une lettre ouverte a été adressée à monsieur le ministre au sujet de la mauvaise gestion des ressources humaines, le 17 novembre 2015.

Le 26 novembre 2015 le ministre Samadou aurait demandé au chef d'état-major général de la gendarmerie de Ouagadougou l'ouverture d'une enquête afin de lui permettre d'être situé sur la véracité des faits et des responsabilités des différents acteurs. Il faut ajouter que dans sa correspondance il orientait essentiellement l'enquête sur le monnayage des affectations et ne s'intéressait point aux affectations massives et leur irrégularité dont parle l'écrit du SNEA-B

Dans le mois de décembre 2015 la gendarmerie a auditionné le ministre lui-même, son directeur de cabinet, le secrétaire général du ministère, le

directeur des ressources humaine du MENA et trois agents de la DRH. Le 7 janvier 2016 le SGN a été reçu par la gendarmerie où il a réaffirmé les termes de l'écrit et prêt à assumer les conséquences.

Le 23 septembre 2016 le procureur du Faso classait sans suite cette affaire pour insuffisance de charges.

Le 14 décembre 2016 le SGN a reçu une convocation pour une citation directe par devant le tribunal de grande instance de Ouagadougou avec dénonciation à parquet au motif de « dénonciation calomnieuse » et devrait comparaître le 9 janvier 2017.

Le 09 janvier 2017 le procès a été reporté au 13 février 2017.

Ces informations portées à la connaissance des conseillers ont suscité beaucoup d'échanges et d'indignations de leur part. Il faut retenir que tous les enseignants doivent se mobiliser pour rallier le palais de justice le jour du procès. A cet effet les classes doivent être fermées ce jour sur toute l'étendue du territoire, les enseignants dans les autres provinces devraient se retrouver devant les DPENA.

## **2- Evaluation de la mise en œuvre du communiqué conjoint sanctionnant les négociations de 2015 autour de la plateforme issue du conseil syndical extraordinaire des 5 et 6 mars 2015 ;**

Il ressort de cette évaluation que depuis septembre 2015 date de début de la mise en œuvre à ce jour les différentes autorités n'ont véritablement pas accordé une grande importance à cet engagement. Rien ne justifie ce mépris malgré la volonté de notre syndicat à privilégier le dialogue et la concertation. Aussi les conseillers ont-ils mandaté le bureau national d'engager des luttes pour faire aboutir les engagements dès la fin février 2017. A cet effet un préavis de grève de 48 heures sera déposé immédiatement après le conseil.

En rappel les points de consensus sont les suivants :

- 1) Harmonisations des indemnités spécifiques des agents d'un même secteur éducatif selon les catégories
- 2) Révision à la hausse des indemnités servies aux enseignants lors des conférences pédagogiques : les taux présents étant très bas

Résident = 12 500f

Non résident = 15 000f

les encadreurs résidents = 25 000f

- 3) Allocation de 200 000 f par CEB pour l'organisation des conférences pédagogiques
- 4) Traitement diligent des dossiers des enseignants au bureau ayant déposé des demandes pour leur reversement dans les emplois de PAG
- 5) Octroi de l'indemnité de logement à tous les enseignants même ceux qui sont logés : Rétrocession des logements aux collectivités pour gestion et versement de l'indemnité de logement à tous les enseignants
- 6) Révision de l'arrêté portant organisation et fonctionnement des écoles d'application pour leur donner un statut fixe
- 7) Adoption du statut particulier des personnels de l'éducation dans les meilleurs délais
- 8) Arrêt de l'ouverture des écoles sous paillottes
- 9) Elaboration et octroi de plans de carrière aux formateurs du CEBNF

### **III- Réactualisation de la plateforme revendicative ;**

En ce qui concerne la plateforme, les points de non consensus après les négociations de 2015 ont été reconduits avec de nouveaux points. Se sont :

- 1) Augmentation des indemnités d'encadrement aux maîtres conseillers pour compter d'octobre 2014 et leur inscription sur le bulletin conformément au protocole de 2010.  
Maître conseiller : 15 000F

Directeur d'école : 17 000F Augmentation des indemnités d'encadrement aux maîtres conseillers pour compter d'octobre 2014 et leur inscription sur le bulletin conformément au protocole de 2010

- 2) Relèvement de la prise en charge des secrétaires à la correction du CEP pour un forfait de 100 000 F pour tout membre du secrétariat
- 3) La mise en œuvre sans délai des points d'accord du communiqué conjoint de 2015.
- 4) L'annulation des décisions d'affectation pour nécessité de service pris en 2015 concernant plus de 275 IAC ne remplissant pas les conditions d'ancienneté requises
- 5) Le règlement de la situation des formateurs des métiers sans salaire à partir de fin janvier alors que les cours doivent se poursuivre.
- 6) Evaluation de la mise en œuvre de la journée de travail continu pour prise de décision ;
- 7) Dotation sans délai des écoles en manuels scolaires, guides pédagogiques, fournitures et cantines scolaires sur toute l'année ;
- 8) Le paiement des primes des formateurs suite au changement de catégorie du projet ES CEBNF.

## **5- Informations syndicales diverses et échanges ;**

Le bureau national a donné aux conseillers des informations syndicales sur le soutien que le SNEA-B a reçu de la part des syndicats de l'éducation et l'ensemble de l'UAS concernant le procès. Le mouvement syndical burkinabé estime que cela constitue une remise en cause fondamentale de la liberté d'expression ainsi que de la liberté syndicale. Il se tiendra aux côtés du SNEA-B dans cette affaire et publiera les jours à venir des déclarations de soutien au SNEA-B. le risque est grand que le partenariat en prenne un coup et que les différents entre administration et syndicats se règlent désormais par des procès. Des informations sur la fermeture du centre de formation du comité syndical francophone de l'éducation et de la formation de Ouagadougou et le

legs des biens au SNEA-B. Des préoccupations des délégués, il ressorti le non-paiement des prises en charge des maîtres conseillers dont le scénario reste le même chaque année.

## **6- perspectives**

En perspectives le bureau national a été mandaté à poursuivre l'aboutissement du communiqué conjoint MENA -SNEAB. Au regard du mépris du MENA un préavis de grève sera déposé dès la fin du conseil pour une grève de 48 heures renouvelable jusqu'à la satisfaction de la plateforme pour compter de fin février.

La décision a été prise aussi de mettre hors des classes les stagiaires jusqu'au paiement des prises en charge des maîtres conseillers. Le conseil a déploré cette façon de fonctionner des écoles d'application qui découle de l'absence d'un statut digne de ce nom des écoles d'application.

## **7- Les motions et recommandations**

### ***a) Motion sur la prise en charge des maitres conseillers des écoles d'application :***

- Considérant l'importance du stage pratique dans la formation initiale des élèves-maitres ;
- Considérant les efforts et sacrifices consentis par les maitres conseillers dans l'encadrement des stagiaires (absence de matériel de concrétisation, heures supplémentaires, retard des prises en charges) ;
- Considérant les engagements non tenus des autorités du MENA l'année dernière pour mettre fin aux retards de paiement des prises en charges ;
- Considérant que nous abordons le cinquième mois sans le paiement desdites prises en charge des maitre-conseillers et sans qu'aucune informations n'émane du MENA ;

Nous, délégués des sections et régions du SNEA-B réunis en conseil extraordinaire le 10 janvier 2017 au siège du SNEA-B, suspendons la formation des élèves maitres à partir du lundi 16 janvier 2017 jusqu'au paiement des arriérés de la prise en charge.

Fait à Ouagadougou le 10 janvier 2017

Le Conseil

**b) Motion sur l'insuffisance et/ou le manque de manuels et du cartable minimum dans nos écoles :**

- Considérant la place capitale qu'occupe les manuels (livres de l'élève, guides du maître) dans la qualité de la formation et le rendement scolaire ;
- Considérant que ces manuels scolaires et le cartable minimum font partie intégrante de la gratuité de l'éducation consacrée par la loi d'orientation et appliquée depuis quelques années pour soulager les parents d'élèves;
- Considérant l'insuffisance très criarde de ces manuels dans de nombreuses écoles ;
- Considérant que l'absence de ces outils porte un coup sérieux à la qualité et l'efficacité du système éducatif ;
- Considérant l'engagement du gouvernement d'être au rendez-vous des nouveaux objectifs de l'EPT d'ici 2020 et les efforts combien louables des partenaires techniques et financiers qui l'accompagnent dans l'atteinte de ces objectifs ;

Nous, délégués syndicaux des régions et des sections, réunis en conseil syndical extraordinaire au siège du SNEA-B le 10 janvier, condamnons avec la dernière énergie cet état de fait et exigeons de façon diligente, la mise à disposition des manuels et du cartable minimum en quantité suffisante dans toutes les écoles du Burkina Faso.

Fait à Ouagadougou le 10 janvier 2017

Le Conseil

**c) Motion sur la situation, le devenir des CEBNF et la situation des formateurs aux**



## métiers

- Considérant l'option politique du gouvernement du Burkina Faso en matière de développement de l'enseignement technique et la formation professionnelle ;
- Considérant les compétences qu'offrent les centres d'éducation de base non formelle dans l'auto emploi des jeunes au BF ;
- Considérant le rôle prépondérant que jouent ces centres dans l'insertion socio-professionnelle par la récupération des jeunes déscolarisés ou non scolarisés ;
- Considérant la proximité et l'accessibilité de ces centres aux communautés de base pour la formation professionnelle de leurs enfants ;
- Considérant l'importance des centres d'éducation de base non formelle dans le dispositif institutionnel de notre système éducatif ;
- Considérant la fin du projet financé par l'UNICEF et la coopération autrichienne pour fin décembre 2016 ;
- Considérant qu'il est du devoir de l'Etat burkinabé d'assurer la continuité et la fonctionnalité de ces centres à la fin du projet au regard des objectifs nobles que ces centres poursuivent ;

Nous, délégués syndicaux des régions et des sections du SNEA-B, réunis en conseil syndicale extraordinaire le 10 janvier 2017 à son siège, condamnons avec la dernière énergie cette liquidation programmée d'un pan entier de notre système éducatif, Exigeons la réouverture sans délais de ces centres en traitant diligemment la question de l'emploi des formateurs à la fonction publique.

Fait à Ouagadougou le 10 janvier 2017

Le Conseil

## **8- Divers**

En divers les conseillers ont échangé sur des stratégies de mobilisation financières et d' enrôlement pour la mise en œuvre du check-off

### **IV- Cérémonie de clôture**

C'est aux environs de 16 H qu'est intervenue la cérémonie de clôture du conseil syndicale extraordinaire.

Après la lecture des différentes motions, le secrétaire général national, dans son discours de clôture a félicité tous les délégués pour le travail abattu. Il a enfin exhorté tout un chacun à se mobiliser pour les actions futures.